

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20170612_DL_05

OBJET : Marché
« Programme
complémentaire de
Montée en débit sur le
réseau cuivre » - lot 2 –
avenant 1

Date de convocation :
22 mai 2017

Date de séance:
12 juin 2017

Date d'affichage :
3 juillet 2017

Membres en exercice : 9

Membres présents : 4

Membres votants : 6

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-sept, le douze juin à 18h00 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaient présents : Ernest CANDELA, James HECQUET, Laurent PARSIS

Stéphane DECAYEUX a donné son pouvoir à Philippe VARLET
Olivier JARDE a donné son pouvoir à Laurent PARSIS

Secrétaire de séance : James HECQUET

LE BUREAU

- Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 1er juillet 2015 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu le marché public de travaux « Programme complémentaire de Montée en débit sur le réseau cuivre » dont le lot 2 a été notifié à IMOPTEL en groupement avec SOGETREL le 3 mai 2016,
- Vu le projet d'avenant n°1 au lot 2 du présent marché,
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 12 juin 2017,

Considérant la nécessité de consolider par avenant l'ajout de nouvelles références aux bordereaux des prix du marché,

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le projet d'avenant n°1 au lot 2 du marché public de travaux « Programme complémentaire de Montée en débit sur le réseau cuivre », est approuvé.

Les articles suivants sont intégrés au bordereau des prix du marché :

Article	Désignation	Unité de mesure	Tarif € HT
			(unitaire)
ANT_01	Collecte du PRM de Beaumont Hamel avec rattachement à Mailly Maillet en terrassement	U	136 147,18 €
ANT_02	Collecte du PRM de Villers Campsart entièrement en terrassement	U	29 811,90€
ANT_03	Réparation de Fourreaux Existants (1 forfait par point de casse)	Forfait	825,00 €
ANT_04	Collecte du PRM de Le Quesnel avec terrassement et réseau SICAE	U	95 640,34 €

ARTICLE 2 - Le Président est autorisé à signer les présents avenants pour que ces articles soient intégrés aux bordereaux des prix du marché.

ARTICLE 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.